

Des voix: Bravo!

M. McCain: Je veux simplement vous expliquer, à vous, députés de l'Atlantique, ce pour quoi vous avez voté et l'interprétation à donner à ce document d'apparence inoffensive qui renferme des pouvoirs allant bien au-delà de l'entendement de l'honorable secrétaire parlementaire et du président du Conseil privé.

Le Canada est en danger. Il n'y a pas d'autres mots pour décrire la situation. Je suis de cet avis, non parce que mon parti me l'a dicté, mais parce mon parti et moi partageons exactement le même point de vue. Certains de mes électeurs m'ont déconseillé d'adopter cette position, parce que les masses du Canada ne comprennent pas encore toute la portée des différents articles de la résolution. Les gens ne comprennent pas que le Canada sera désormais gouverné par les tribunaux et non par les lois du pays, que les droits de chacun pourraient être menacés par ces tribunaux et que la seule façon de l'éviter consistera, non à adopter une loi, mais à faire modifier la constitution.

Comment une personne croyant à la démocratie peut-elle, en toute honnêteté, voter sans comprendre les conséquences possibles d'un tel vote? La faiblesse de la position du gouvernement est évidente si l'on considère que pas un seul député libéral n'a présenté à la Chambre un seul argument en faveur du document dont nous sommes saisis. Ils nous ont décoché des traits, ils ont manifesté de la colère, comme le ministre de la Justice (M. Chrétien) l'a fait hier, une colère parfaitement jouée et orchestrée pour lui donner toute la publicité qu'il souhaitait. C'était là une conduite indigne d'un parlementaire, surtout quand elle nous vient d'un ministre de la Couronne détenant un tel portefeuille.

Des voix: Bravo!

M. McCain: J'ai écouté avec beaucoup d'attention de nombreux discours, j'en ai lu d'autres, mais je n'y ai pas trouvé un seul argument en faveur d'une clause, d'un mot, d'une expression. Ils disaient tous que c'était très bien ainsi.

Le gouvernement craint maintenant que l'enrobage de la pilule ne se dissolve et que les gens intelligents du Canada ne commencent à propager l'amère vérité. C'était une opération de camouflage, de diffusion de renseignements fallacieux dont la promotion était assurée tant par certains orateurs à la Chambre que par une campagne de propagande de 30 millions de dollars disant aux gens: «Nous travaillons pour vous, que Dieu vous bénisse, vous êtes en bonnes mains». Les gens ne savent pas grand-chose de ce qui se passe. Mais le gouvernement se rend compte maintenant que le temps ne travaille pas en sa faveur parce qu'il y a un changement très net dans l'opinion publique. Moi-même et d'autres députés, jouant dans une certaine mesure notre avenir politique, mais reconnaissant que les principes sont plus importants que le succès politique individuel, avons adopté cette position que tous les sondages ont déclarée impopulaire. Mais nous avons en fait choisi la

La constitution

voie de la raison, et c'est la raison et le droit qui l'emporteront, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. McCain: Pourquoi cette hâte? J'aimerais bien savoir quelle est l'importance du temps lorsque nous discutons de cette question. Pourquoi doit-on limiter le débat sur un sujet qui revêt une telle importance pour notre pays quand le temps que nous y consacrons, quand la décision que nous prendrons auront une valeur éternelle puisqu'ils passeront à l'Histoire? Quel argument peut-on invoquer pour justifier la clôture? Dans l'intérêt d'un Canada heureux, prospère et harmonieux, je lance un appel à la raison, je voudrais que les esprits se calment pour que la raison règne et que notre constitution renferme ce dont nous avons vraiment besoin. J'appuie les droits de la personne et tout le reste, et que personne ne s'avise de dire le contraire. Aussi, pour que nous disposions de plus de temps, je prie la Chambre d'accepter la motion suivante que je propose avec l'appui du député de Nepean-Carleton (M. Baker):

Que la motion soit modifiée par la suppression du sixième paragraphe et la substitution de ce qui suit:

«Que le comité fasse rapport au plus tard le 12 février 1981; que le comité soit autorisé à se déplacer d'un endroit à l'autre du Canada; que le comité soit habilité à retenir les services de conseillers pour l'aider dans ses travaux et qu'il soit également habilité à retenir les services, jugés nécessaires, d'experts et de personnel de secrétariat.

Des voix: Bravo!

M. McCain: Je propose cette motion en reconnaissance du fait qu'il y a des gens qui ont passé leur vie à étudier l'histoire constitutionnelle, les procédures constitutionnelles, les possibilités constitutionnelles et les conséquences de l'adoption hâtive d'une constitution dans d'autres domaines. Je la propose en reconnaissance aussi du fait que nous ne saurions élaborer une constitution sous la menace de délais et de limites de temps. Avant qu'elle n'ait force de loi ou qu'elle ne soit présentée au Parlement du Royaume-Uni, elle devra bénéficier de la collaboration des spécialistes les plus sages dans ce domaine, pour la rédiger en termes immuables. On ne doit pas la rédiger à la hâte, comme on l'a fait dans le bureau du premier ministre ou dans d'autres somptueuses officines, sans en bien comprendre toutes les conséquences.

● (1630)

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. A propos de la motion proposée par le député de Carleton-Charlotte (M. McCain), comme la chose pourrait se produire à nouveau au cours des délibérations, je voudrais signaler, étant donné que les dispositions de l'article 33 du Règlement s'appliquent actuellement, je crois qu'il incombe à la présidence d'examiner les amendements tels que celui qui vient d'être proposé et de rendre une décision aussi rapidement que possible. Je propose que le débat se poursuive et durant les quelques prochaines minutes, une décision sera arrêtée.